



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le trente janvier à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 janvier 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 32

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Fabienne LOUIS, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, David REVERT, Patrice ROBERT, Louis RONSSIN, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRÈRE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Patricia NOGUET, Didier QUENOUILLE, Evelyne RENAULT, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Philippe LANGLOIS, pouvoir à Ihsane ROUX, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D002_300126

SUBVENTIONS 2026 - DIVERS BENEFICIAIRES **Attribution**

Le versement de subventions, dites de fonctionnement ou bien pour la mise en œuvre d'un projet, doit faire l'objet d'une demande préalable à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie accompagnée des documents appropriés (formulaire, résultats d'activité, compte du dernier exercice clos). En effet, les subventions accordées peuvent faire l'objet de contrôles qui visent à vérifier que lesdites subventions ont été utilisées pour réaliser l'objectif fixé.

A ce jour, sont inscrits, dans le tableau ci-dessous, les organismes dont la demande est parvenue conforme aux documents cités ci-avant.

Par conséquent, le Conseil, après avis du Bureau des Maires du 16 janvier 2026, est invité à attribuer les subventions accordées au titre de l'exercice 2026, qui pourraient être les suivantes :

Organismes	Montants
ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES	7 900,00 €
FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L.)	3 000,00 €
CMPP PAYS D'AUGE NORD	5 400,00 €
TOTAL GENERAL	16 300,00 €

Le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65 du Budget Principal du présent exercice.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VOTE les subventions suivantes au titre de l'exercice 2026 :

Organismes	Montants
ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES	7 900,00 €
FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L.)	3 000,00 €
CMPP PAYS D'AUGE NORD	5 400,00 €
TOTAL GENERAL	16 300,00 €

DECIDE de prélever le montant de la dépense, soit 16 300,00 € (seize mille trois cents euros) sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65 du budget principal du présent exercice.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État


Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/02/2026
Qualité : Président


Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in 